

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale
des Dynamiques Sociales



M.E.S., n°152
Mars - avril 2026



SOMMAIRE

- Patrice Mpoyi Tshela, *Exécution des décisions judiciaires de la CCJA : plaidoyer pour l'institution d'un greffe d'exécution*.....1
- Jacqueline Penge Sanganyoi, *Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et diversification économique en RD Congo*.....11
- Jean-Henri Lokoka Isekolo, *Analyse des pratiques documentaires des étudiants des établissements d'enseignement supérieur et universitaire congolais*..... 25
- Nadine Abemba Fatuma-Ashyna, *La résistance Mai-Mai et les quatre vents au Maniema*33
- Godefroid Butu Boy-Moke, *A Thematic Study of Chinua Achebe's "Marriage is a Private Affair"* ..39
- Christ-Vie Ngoy Bolinda, *Impact des concessions forestières des communautés locales sur la réduction de la pauvreté et la déforestation : étude comparative dans la province de la Tshuapa*45
- Jules Safari Mastaki, Georges Mbayo, *Justice climatique et équité sociale en RD Congo : analyse des enjeux, acquis et perspectives de la COP 30*..... 50
- Norbert Okoko Shungu, *Entre régionalisme et décentralisation : la nature hybride de l'État congolais post-2006*57
- Esther Ekodi Osamba, *Vers un modèle didactique contextualisé pour la formation artisanale en milieu rural : contribution de la didactique professionnelle à l'enseignement de la coupe-couture à Tshumbe (RDC)*.....64
- Victor Nzongo Ekombo, *Référendum constituant et crise de normativité constitutionnelle en RD Congo : contribution à la théorie de la légitimité de la Constitution*72
- David Sefu Kamandji, *Du contentieux de la désignation au renouvellement des juges à la Cour constitutionnelle*.....77
- Alphonse Siriki Ngwese Ndulu, Nalph Lukunda Ntemo, *Analyse de la relation entre mobilisation des recettes fiscales et croissance économique en RD Congo*.....83
- Placide Luboya Mwanza, *La gouvernance minière en République Démocratique du Congo face aux défis de la valorisation des ressources : contraintes institutionnelles et opportunités de développement*91
- Bertin Claude Muabila Muabila, *La quête de la rentabilité fiscale locale en RD Congo : entre autonomie constitutionnelle, dépendance chronique et disparités territoriales*96
- Séraphine Kilongozi Musambi, *Violences sexuelles à l'égard de la femme en RD Congo : droit à la santé et prise en charge médico-légale*.....102
- Alain Bowoso Elenga, *La pratique de kuluna à Kinshasa : entre langage symbolique et mode d'expression de l'espace public*.....110
- Jean Pierre Mulumba Betu, *Protection juridique des communautés locales dans le Code minier révisé de 2018 en RD Congo : entre avancées normatives et défis d'effectivité*117
- Leprince Nkwahata Masangata, *Enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets ménagers à Kinshasa : contraintes et opportunités*.....123
- Blaise Kanakana Kandala, Anicet Mubiala Katata, Kelvin Faka Nzamakwen, *Gratuité de l'enseignement de base et intention de quitter la profession enseignante*.....135

- Serge Bolabonima Ilondo, <i>Références académiques et dépendance cognitive en République Démocratique du Congo : analyse bibliométrique des travaux universitaires de l'Université de Kinshasa (2010–2020)</i>	142
- Maurice Ngongo Kikomba, <i>La protection juridique des fiançailles en droit positif congolais : portée normative et perspectives d'évolution</i>	148
- Jean Louis Bissangilwa Walikunza, <i>Accaparement des terres et insécurité alimentaire en RD Congo : analyse territoriale des conflits entre agriculture paysanne et agrobusiness</i>	154
- Expédit Boseme Bokinda, Ferdinand Kondani Kowianda, <i>Typologie des besoins en formation continue des enquêteurs de la Commission de la concurrence en RD Congo : analyse multidimensionnelle des compétences</i>	164
- Julien-Yves Camala Cibaka, <i>L'effectivité des décisions des juridictions internationales face à la résistance des États : une crise de la procédure judiciaire internationale. Cas de l'affaire de l'Interhandel devant la CIJ (Suisse c/ États-Unis)</i>	172
- Alphonse Ngoyi Kasanji, <i>Le fonctionnement des institutions politiques provinciales en République Démocratique du Congo : leçons critiques tirées de la mise en œuvre de la réforme territoriale de 2007 à 2018</i>	178
- Bernadette Muisaka Kamono, Olivier Mangapi Kinze, Josephat Tshianda Kapinga, <i>Pratiques éducatives parentales telles que perçues par les adolescents de la commune de la N'Sele à Kinshasa</i> ...	184
- Suzanne Inyopanda Bisele, <i>Fiscalité informelle et économie souterraine en République Démocratique du Congo : dynamiques, effets et stratégies d'intégration</i>	190
- Denis Kazembe Kanyinda, Mardochée Mbumba Muangu, Danny Kabongo Kandolo, <i>Valeurs culturelles et rendement organisationnel : cas de la Direction Générale des Impôts en RD Congo</i>	199
- Eugène Pitshiawoto Pero Pitsh, <i>Esquisse sur la faible participation au processus électoral ayant abouti aux scrutins du 20 décembre 2023 dans la circonscription électorale d'Ilebo</i>	208
- Sandrine Kaseka Nkola, <i>Partenariat public-privé en République Démocratique du Congo : jeux et enjeux pour le développement durable. Regards croisés sur la mobilisation des ressources et compétences complémentaires pour la réalisation des projets publics</i>	216
- Adonis Mbungu Safi, Hugor Nsaka Kazadi, Edouard Kabwaya Kabwaya, <i>Concurrence bancaire et rentabilité dans un contexte de forte concentration : analyse financière comparative des grandes banques de la RD Congo (2016–2023)</i>	224
- Rodolph Osomuna Hyombo, <i>L'incompétence négative du juge constitutionnel congolais : vers la création d'un monstre incontrôlable</i>	233
- Dieudonné Mukoko Mo Mboyoy, Béatitudo Milambo Lupetu, <i>Conflits dans les milieux hospitaliers en RD Congo : analyse systémique du cas de l'hôpital général de référence de N'djili</i>	238
- Chrystelle Alawo Onyumbé, <i>Le contrôle de constitutionnalité des accords politiques en République Démocratique du Congo : un enjeu pour l'État de droit et la démocratie constitutionnelle</i>	244
- Nana Matondo Sala, <i>Incidence de l'intégration régionale sur les recettes douanières et la croissance économique en RD Congo : cas du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)</i> ...	253
- Anne Kapinga Kalonji, Erlin Lokato Baku, Joël Kabeya Nsaka, <i>Étude comparative de la perception et de la consommation des marques World Cola et Coca-Cola à Kinshasa</i>	261
- Antoine Mwanza Mputu, <i>La problématique de la pension alimentaire du conjoint survivant en droit congolais</i>	269
- Déo Gratias Mayingila Gidebi, José Matumbu Akahua, <i>L'exception d'inconstitutionnalité en droit judiciaire congolais : de la constitutionnalisation à la pratique prétorienne</i>	276
- Muembo Nkumba, Fabrice Diongo Otepa, <i>L'âge légal du mariage et la tension entre norme juridique et pratiques coutumières</i>	284
- Ketshia Buna Ikuna, Jean Lomana Wembonyama, <i>Stéréotypes socio-culturels et défis de l'émergence du leadership politique féminin résilient en RD Congo. Regards croisés dans la province de la Tshuapa</i>	293

- Jean-Claude Kupani Gisenge, <i>Les conditions d'effectivité du référé-suspension en droit administratif congolais</i>	303
- Léonce Kelua Bongwa, Brunel Fatu Lowa, Hardy Masingene Lisika, <i>Fiscalisation du secteur informel en RD Congo : défis et perspectives</i>	315
- Raphaël Mananga Phuabu, <i>La délimitation des espaces maritimes congolais : incidence sur les relations RDC-Angola et voies de sortie</i>	322
- Pierre Kengesha Nzomboka, Livingstone Mabanza, Delphine Dieudo Shimuna, <i>Affairisme et droit à la santé dans les institutions hospitalières publiques à Kinshasa : cas de l'Hôpital Général de Référence de Kitambo</i>	329
- Ange Mwaku Kavuya, <i>La gestion du choix du système électoral pour une bonne gouvernance en droit congolais</i>	336
- Lionel Tshitunga Ntumba, <i>Le rôle tranchant de la Police nationale congolaise dans la ville de Kinshasa</i>	342
- Platini Kanza Makakala, Guernoche Yav Mutach-Rish, Nicole Mpwekela Kalala, <i>Apport du secteur minier dans le commerce international : défis pour la République Démocratique du Congo</i> ...	348
- Frédéric Kabundi Tshibangu, Bob Bukasa Kabamba, <i>L'eau comme facteur des relations internationales : cas du fleuve Congo</i>	354
- Esther Takubila Kusu, <i>Consommation ostentatoire de contrefaçons de luxe à Kinshasa : une lecture par les modèles d'équations structurelles et les dynamiques identitaires</i>	359
- Armand-Daniel Ndjoku Maboy, <i>Analyse critique de la fiscalité indirecte en RD Congo : une approche stratégique par la matrice SWOT</i>	365
- Gladys Mpia Mobondo, Muper Evapuo, <i>Pauvreté et « cris de ralliement » en RD Congo : vers une juridicisation des droits économiques et sociaux</i>	371
- Bijoux Ntumba Kamanga, Josué Ozowa Latem, <i>Analyse du phénomène « Tshiluma Tshikaji » chez les Luba du Kasai</i>	378
- Espoir Loko Mfitu, <i>Problèmes de création, de financement et de gouvernance des PME en RD Congo : une analyse économétrique par modélisation logistique</i>	384
- Micha Atilingi Vermeille Dieudonné Nkaji Mbuyi, <i>Causes sociales de la résistance des bactéries aux antibiotiques dans la zone de sante de Kikimi à Kinshasa</i>	392
- Samuel Awadhifo Ayibho, <i>La dialectique de Hegel dans le conflit en RD Congo</i>	400

LA GOUVERNANCE MINIÈRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO FACE AUX DÉFIS DE LA VALORISATION DES RESSOURCES : *contraintes institutionnelles et opportunités de développement*

par

Placide LUBOYA MWANZA

*Assistant et Apprenant en D.E.A, Faculté de Droit,
Université de Kinshasa*

Résumé

Dans cette étude, nous avons analysé le cadre théorique et juridique de la valorisation des ressources minières. Sur le plan conceptuel, la valorisation ne se limite pas à l'exploitation des minerais. Cependant, il consiste en un processus multidimensionnel intégrant la création de valeur ajoutée, la redistribution équitable des bénéfices et la promotion d'un développement durable. La gouvernance, quant à elle, apparaît comme un levier essentiel pour assurer la transparence, la redevabilité, la participation des communautés locales et le respect de l'État de droit dans le secteur extractif. Nous avons également souligné l'importance de dépasser le modèle purement extractiviste pour inscrire l'exploitation minière dans une dynamique de transformation locale et de diversification économique. Sur le plan juridique, notre étude a démontré que la RDC, en dépit d'un cadre normatif composé d'instruments internationaux, de la Constitution, du Code minier et du règlement minier, reste affectée par des dysfonctionnements institutionnels, des mécanismes de transparence insuffisants et une redevabilité limitée. Ces lacunes compromettent une valorisation durable et équitable des revenus miniers ainsi que la participation effective des communautés locales.

Mots clés : gouvernance, ressources naturelles, dysfonctionnement, transparence, redevabilité.

Abstract

In this study, we analyzed the theoretical and legal framework for the valorization of mineral resources. Conceptually, valorization is not limited to the exploitation of minerals but consists of a multidimensional process integrating the creation of added value, the equitable redistribution of benefits, and the promotion of sustainable development. Governance, for its part, appears as an essential lever for ensuring transparency, accountability, community participation, and respect for the rule of law in the extractive sector. We stressed too the necessity of going beyond the strictly extractivist model, and of integrating mining into a dynamic of local transformation and economic diversification. "From a legal standpoint, our analysis has shown that the DRC has a relatively comprehensive regulatory framework, structured around the 2006 Constitution, the 2002 Mining Code (revised in 2018), its implementing regulations, and various international instruments such as the EITI, the OECD Guidelines, and World Bank guidelines. This framework aims to guarantee state sovereignty over its resources, define the rights and obligations of operators, strengthen social and environmental responsibility, and promote transparency in the management of mining revenues. The creation of mechanisms such as the community development fund and the local processing requirement demonstrates the legislative intent to link mining operations with national development.

Keywords: governance, natural resources, dysfunction, transparency, accountability.

INTRODUCTION

La République démocratique du Congo (RDC) figure parmi les pays les plus dotés en ressources naturelles au monde, en particulier en minerais. Elle recense plus de 1 100 substances minérales identifiées et détient une part significative des réserves mondiales de cuivre, cobalt, coltan, diamant et or.¹ Pourtant, cette richesse contraste avec la pauvreté structurelle d'une large part de la population et la faible performance économique nationale². Depuis l'adoption du Code minier du 11 juillet 2002, révisé par la loi n°18/001 du 9 mars 2018, le législateur congolais a cherché à instaurer un cadre juridique et institutionnel visant une exploitation rationnelle, équitable et durable des ressources minières.³ Cette réforme poursuit deux objectifs : augmenter les recettes publiques et renforcer la souveraineté économique de l'État sur ses ressources.

La gouvernance minière en RDC, marquée par la corruption, des contrôles fragiles et un déficit de transparence, constitue un enjeu central pour transformer la richesse minérale en développement et bien-être collectifs.⁴ Souvent appelée « scandale géologique », la RDC possède un patrimoine naturel exceptionnel, mais celui-ci ne s'est pas traduit par une amélioration significative des conditions socio-économiques. Le pays demeure confronté à une pauvreté persistante, à des dysfonctionnements

¹ Ministère des Mines, Rapport annuel du secteur minier 2023, Kinshasa, 2024, p. 12

² PNUD, Rapport sur le développement humain 2023, New York, 2023, p. 48.

³ République Démocratique du Congo, Loi n°18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, Journal Officiel, n° spécial du 10 mars 2018.

⁴ J.-C. WILLAME, *L'Afrique des Grands Lacs : des crises oubliées*, Paris, Karthala, 1999, p. 112.

structurels de gouvernance et à une redistribution insuffisante des revenus miniers.⁵ Ce paradoxe souligne le rôle déterminant de la gouvernance dans la valorisation effective des ressources.

Cependant, l'application des dispositions juridiques demeure limitée, en raison notamment de pratiques de corruption récurrentes, d'un contrôle institutionnel insuffisant et de capacités administratives étatiques faibles.⁶ La gouvernance des ressources minières suppose une gestion rationnelle, transparente et équitable, fondée sur la redevabilité, la participation des parties prenantes et le respect de l'État de droit.⁷ Dans le contexte congolais, la mise en œuvre de ces principes bute sur des contraintes structurelles : fragilité des institutions publiques, déficit de coordination entre autorités centrales et provinciales, captation des revenus par des élites politico-économiques et influences extérieures.⁸ Ces facteurs réduisent l'impact positif potentiel d'une gouvernance efficiente. Par ailleurs, la valorisation ne peut se limiter à l'exploitation primaire : elle requiert une dynamique de transformation locale et de diversification économique pour accroître la valeur ajoutée nationale et renforcer les retombées socio-économiques du secteur.⁹

I. CADRE THÉORIQUE ET JURIDIQUE DE LA VALORISATION DES RESSOURCES MINIÈRES EN RD CONGO

1.1. Fondements théoriques de la valorisation des ressources minières

La « valorisation » renvoie à la capacité d'un État à transformer ses ressources naturelles en leviers de développement. Il ne s'agit pas seulement d'extraire ou de vendre des minerais, mais d'initier des processus créant de la valeur ajoutée, assurant une redistribution équitable des revenus et promouvant un développement durable.¹⁰ La valorisation comporte des dimensions économiques (transformation locale : raffinage, métallurgie, industries dérivées), sociales (redistribution des bénéfices vers les services publics et réduction des inégalités) et environnementales (exploitation responsable et réhabilitation des sites).

Dans le contexte congolais, la valorisation est conçue comme un processus stratégique visant à dépasser le modèle extractiviste hérité de la colonisation, où la RDC était cantonnée au rôle de fournisseur de matières premières non transformées.¹¹

Le concept de gouvernance, apparu comme outil d'analyse depuis les années 1990, désigne l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative pour gérer les affaires d'un pays.¹² Dans le secteur minier, la gouvernance englobe les institutions, politiques et pratiques définissant l'exploitation des ressources, la perception des revenus et leur redistribution.¹³ On distingue souvent deux approches : la gouvernance extractive, dominée par l'État et les entreprises et axée sur la maximisation des recettes, et la gouvernance inclusive, qui privilégie la participation des communautés, la transparence et la redevabilité.

Une bonne gouvernance minière nécessite la transparence dans l'octroi des licences et contrats, la redevabilité des acteurs publics et privés, la participation des populations affectées et la stabilité du cadre légal et fiscal.¹⁴ Toutefois, la simple reconnaissance de ces principes n'explique pas à elle seule les dysfonctionnements observés dans de nombreux pays riches en ressources, d'où l'intérêt des approches analytiques telles que la théorie de la rente et la malédiction des ressources.¹⁵

⁵ Banque mondiale, Rapport sur la gouvernance en République Démocratique du Congo, Washington D.C., 2021, p. 17.

⁶ ITIE-RDC, Rapport de conciliation 2022, Kinshasa, 2023, p. 28.

⁷ Transparency International, *Principes de bonne gouvernance dans le secteur extractif*, Berlin, 2019, p. 6.

⁸ M. T. TSHIBANDA, *Gouvernance et corruption en RDC : défis et perspectives*, Kinshasa, PUZ, 2020, p. 45.

⁹ A. Mbuyi, *Économie minière et développement en Afrique*, Bruxelles, L'Harmattan, 2018, p. 74.

¹⁰ J.-P. FITOUSSI & J. STIGLITZ, *Rapport sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, OCDE, 2010.

¹¹ J.-C. WILLAME, *L'État et les sociétés minières au Congo-Zaïre*, Paris, Karthala, 1986.

¹² Banque mondiale, *Governance and Development*, Washington D.C., 1992.

¹³ Natural Resource Governance Institute (NRGI), *The Resource Governance Index 2021*.

¹⁴ Transparency International, *Mining for Sustainable Development Programme Report*, 2022.

¹⁵ R. AUTY, *Sustaining Development in Mineral Economies: The Resource Curse Thesis*, Routledge, 1993.

1.2. Encadrement juridique et normatif de la valorisation des ressources minières en RDC

Au plan national, la Constitution de la RDC affirme la souveraineté de l'État sur le sol et le sous-sol.¹⁶ Le Code minier révisé en 2018 organise l'accès aux droits, les obligations fiscales, sociales et environnementales, la participation de l'État, les redevances et le fonds de développement communautaire afin d'assurer une gestion équitable et durable au service du développement national.

Le décret n°18/024 du 8 juin 2018 précise les mesures d'application du Code révisé.¹⁷ Le cadre normatif régit la gestion des titres, le suivi environnemental et la participation communautaire, appuyé par des institutions telles que le ministère des Mines, le Cadastre minier, le Service géologique national et la Direction de la protection de l'environnement minier.

L'adhésion de la RDC à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) depuis 2007 inscrit le pays dans une gouvernance ouverte aux standards internationaux de transparence, visant la publication des flux financiers entre l'État et les entreprises et le renforcement du contrôle citoyen. Le cadre national s'aligne également sur des instruments internationaux : principes de l'OCDE, directives de la Banque mondiale, vision minière africaine, visant transparence, durabilité, transformation locale, justice sociale et développement partagé.¹⁸

Ces normes imposent la publication des transactions financières liées à l'extraction minière pour lutter contre la corruption et favoriser une redistribution plus équitable des revenus.¹⁹ Les directives de la Banque mondiale et du FMI insistent sur la bonne gouvernance des ressources, notamment via la gestion macroéconomique, la transparence budgétaire et la lutte contre la fraude.²⁰ Les normes de l'OCDE sur le devoir de diligence obligent les entreprises à vérifier le respect des droits de l'homme et des normes environnementales dans leurs chaînes d'approvisionnement, afin d'éviter le financement de groupes armés ou d'activités illégales.²¹

Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme²² imposent aux sociétés minières une responsabilité sociale et environnementale, incluant le respect des droits des communautés locales, la consultation préalable des populations autochtones et la prévention des impacts sociaux négatifs. Les normes environnementales internationales (ONU, Banque mondiale, ISO 14001) exigent la réduction des impacts et la mise en place de mécanismes de suivi et de restauration écologique, éléments essentiels pour une valorisation durable.²³

Enfin, les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU (notamment ODD, 12 et 16) fournissent un cadre pour aligner la gouvernance minière sur le développement durable.²⁴ Néanmoins, la mise en œuvre de ces normes bute sur des limites : capacités institutionnelles réduites, corruption persistante et conflits armés dans certaines provinces, ainsi que des difficultés d'adaptation des standards internationaux au contexte local, créant des incertitudes juridiques et économiques.²⁵

II. ACTEURS, INSTITUTIONS ET MÉCANISMES DE GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER EN RD CONGO

La valorisation durable des ressources (cuivre, cobalt, or, diamant, coltan, étain) dépend d'une gouvernance complexe, caractérisée par la diversité des acteurs, la faiblesse institutionnelle et des pratiques informelles. Il est nécessaire d'analyser ces composantes pour identifier contraintes et opportunités.

¹⁶ Art. 9 de la constitution du 18 février 2006 telle modifiée et complétée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Numéro spécial du 5 février 2011.

¹⁷ Décret n° 18/024 du 08 juin 2018 portant Règlement Minier

¹⁸ ITIE-RDC, Rapport ITIE 2021, 8Kinshasa, 2022. Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), Guide de mise en œuvre, 2019.

¹⁹ Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), *Guide de mise en œuvre*, 2019.

²⁰ Banque mondiale, Rapport sur la gouvernance des ressources naturelles en Afrique, Washington D.C., 2017.

²¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas*, Paris, 2016.

²² Nations Unies, *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*, Genève, 2011.

²³ ISO 14001 : 2015, *Systèmes de management environnemental — Exigences et lignes directrices pour son utilisation*, Genève, 2015.

²⁴ Organisation des Nations Unies, *Objectifs de Développement Durable*, New York, 2015.

²⁵ N. MBEMBA, *La gouvernance des ressources minières en RDC : contraintes et perspectives*, L'Ha2r8mattan, Paris, 2020, p. 142-150.

2.1. Complexité et pluralité des acteurs

L'État congolais occupe une place centrale en vertu de sa souveraineté sur le sol et le sous-sol (article 9 de la Constitution de 2006) : il est régulateur, planificateur et garant des normes juridiques et environnementales. Le ministère des Mines, avec ses directions techniques (Direction des Mines, Direction de la Géologie), élabore et met en œuvre la politique minière.²⁶ L'Agence congolaise de l'environnement assure le suivi des impacts environnementaux. Des sociétés publiques comme la Gécamines et la SAKIMA permettent à l'État de participer directement aux projets miniers et à la valorisation des ressources.²⁷ D'autres organismes spécialisés (ARECOMS, SAESSCAM) supervisent les substances stratégiques et encadrent l'exploitation artisanale et à petite échelle,²⁸ bien que leur efficacité soit entravée par des moyens logistiques et financiers limités.²⁹

La décentralisation instituée depuis 2006 confère aux provinces et entités territoriales décentralisées une responsabilité partagée dans la gestion des ressources.³⁰ Le Code minier de 2018 prévoit une redistribution des redevances : 50 % au pouvoir central, 25 % aux provinces et 15 % aux entités territoriales décentralisées.³¹ Cette disposition vise à renforcer la gouvernance locale et à favoriser un développement équilibré, mais la gestion de ces fonds demeure souvent opaque et souffre d'un manque de capacités administratives.

Le secteur privé, notamment des investisseurs étrangers, joue un rôle moteur.³² Les entreprises opèrent sous divers régimes (concessions, joint-ventures, partenariats public-privé). Des acteurs comme Tenke Fungurume, Kamoa-Kakula et Sicomines illustrent cette dynamique, mais leurs opérations suscitent des critiques sur la transparence, le transfert de technologies et le respect des normes environnementales.³³

Le Code minier de 2018 renforce les obligations des entreprises en matière de responsabilité sociétale et de publication des contrats, tout en encourageant la participation des communautés locales.³⁴

La gouvernance minière en RDC repose ainsi sur un système hybride où coexistent dispositifs formels modernisés et pratiques informelles persistantes : obligations des Codes miniers de 2002 et 2018, mécanismes économiques et de transparence, participation de la société civile et des communautés locales. Ce système reste néanmoins affecté par la corruption, le clientélisme, le contournement des procédures et l'exploitation illégale des minerais.

2.2. Contraintes majeures entravant la valorisation

La gouvernance minière en RDC fait face à de nombreuses contraintes structurelles qui limitent la valorisation au profit du développement national et local : faiblesse institutionnelle de l'État, insuffisance des mécanismes de contrôle effectifs, corruption et marginalisation des communautés locales dans les décisions relatives à l'exploitation. Ces facteurs freinent la transformation locale, la création de valeur ajoutée et une redistribution équitable des bénéfices.³⁵

CONCLUSION

L'analyse montre que la valorisation des ressources naturelles en RDC reste largement entravée par des dysfonctionnements de gouvernance : fragmentation institutionnelle, chevauchement des compétences et prédominance des pratiques informelles. Malgré l'abondance des ressources et un cadre juridique relativement complet (Constitution de 2006, Code minier révisé de 2018), l'application effective de la gouvernance rencontre d'importants défis en matière de transparence et de redevabilité. La participation des communautés, la régulation stricte des acteurs publics et privés et un contrôle rigoureux des flux financiers sont indispensables pour assurer une exploitation responsable et durable. La

²⁶ Ministère des Mines, Politique et stratégie de développement du secteur minier, Kinshasa, 2021.

²⁷ Rapport ITIE-RDC 2021, op. cit. p. 37.

²⁸ Décret n° 047/2003 du 28 mars 2003 portant création du SAESSCAM.

²⁹ Banque mondiale, « République démocratique du Congo – Diagnostic du secteur minier », Washington, 2021, p. 45.

³⁰ Art. 3 et 175 de la constitution du 18 février 2006 Telle que modifiée et complétée à ce jour.

³¹ Art. 242 du code minier

³² Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, « Bilan du contrat Sino-Congolais », Kinshasa, 2020.

³³ Global Witness, « La face cachée du cobalt congolais », Londres, 2021, p. 33.

³⁴ Article 285 bis du Code minier de 2018.

³⁵ J. KABANGE NKONGOLO JUNIOR, *Improving the Governance of Mineral Resources in Africa through a Fundamental Rights-Based Approach to Community Participation*, thèse de doctorat, Université d'Afrique du Sud, Pretoria, 2014.

consolidation institutionnelle, le renforcement des mécanismes de contrôle et l'adoption de pratiques inclusives restent essentiels pour transformer le potentiel minier en levier concret de développement économique et social. La valorisation durable des ressources minières en RDC ne peut être envisagée que dans le cadre d'une gouvernance efficace, inclusive et transparente, garantissant la création de valeur ajoutée et le partage équitable des bénéfices entre toutes les parties prenantes.

BIBLIOGRAPHIE

Textes des lois

- Constitution du 18 février 2006 telle modifiée et complétée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la République démocratique du Congo.
- Loi n° 18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.
- Décret n° 18/024 du 8 juin 2018 portant règlement minier.
- Décret n° 047/2003 du 28 mars 2003 portant création du SAESSCAM.
- Ministère des Mines, Rapport annuel du secteur minier 2023, Kinshasa, 2024.

Ouvrages et notes de cours

- AUTY, R., *Sustaining Development in Mineral Economies : The Resource Curse Thesis*, Routledge, 1993.
- MBEMBA, N., *La gouvernance des ressources minières en RDC : contraintes et perspectives*, L'Harmattan, Paris, 2020.
- MUKENDI, A., *Les contrats miniers en République démocratique du Congo*, Bruxelles, Larcier, 2020.
- TSHIBANDA, M. T., *Gouvernance et corruption en RDC : défis et perspectives*, Kinshasa, PUZ, 2020.
- WILLAUME, J.-C., *L'Afrique des Grands Lacs : des crises oubliées*, Paris, Karthala, 1999.

Thèse

- KABANGE NKONGOLO, J., *Improving the Governance of Mineral Resources in Africa through a Fundamental Rights-Based Approach to Community Participation*, thèse de doctorat, Université d'Afrique du Sud, Pretoria, 2014.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reyhler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSN : 2790-3095 (impr.)
N° ISSN : 2790-3109 (ligne)

